

Présents : Ch. MATHON, MC.FICHELE, A.TRICOIT, V.PARABOSCHI, T.WIDHEN, JM.SPETEBROODT, V.DUCOURAU, G.TRAPASSO, S.DUMORTIER, G.CHATEAU, , E.BARBAY, P.MOUCHON, G.OUDAERT, JM.CLERFAYT, N.ROUBAUD, A.KIMOUR, K.UDRY,

Absents excusés avec pouvoir : F.TREDEZ à pouvoir à T. WHIDEN , J.AGNIERAY > pouvoir à N. ROUBAUD,

Secrétaire de séance : V.DUCOURAU

Le compte-rendu de la séance du 27/05/2020 sera présenté lors du conseil du 27 août 2020

2020/07 – D1 Adoption du règlement intérieur du conseil municipal

Le règlement intérieur 2020 – 2026 a été adopté

Pour : 15 Contre : 4 Abstention : 0

CM 2020/07 – D2 Délégation du conseil à M le Maire

Les dispositions de l'article L.2122-22 du CGCT permettent au conseil municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences. Lors du conseil municipal du 27/05/2020, deux articles ont été retirés pour être réexaminés.

L'article 17 De donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local est proposé pour être supprimé

L'article 19 De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 200 000 € par année civile est proposé à l'adoption.

Pour : 15 Contre : 4 Abstention : 0

CM 2020/07 – D3 Indemnités Adjointes - Réajustement

Lors du Conseil municipal d'installation du 27 mai dernier, le conseil municipal a voté le régime indemnitaire des élus relatif au Maire, à 4 adjoints et 2 conseillers délégués. Dans le calcul proposé par les services, il n'a pas été respecté le plafonnement du total de l'enveloppe maximale autorisée. Vu le courrier de M le Préfet en date du 26 juin dernier, où il est demandé de retirer la délibération du 27 mai et de procéder à l'adoption d'une nouvelle délibération conforme à ce plafonnement. L'indemnité du maire est inchangée, l'indemnité des adjoints et conseillers délégués passe de 770.10€ à 513.40€

Pour : 15 Contre : 3 Abstention : 1

CM 2020/07 – D4 Election d'un correspondant délégué à la défense

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal propose de procéder à la désignation d'un **Correspondant Défense** dont le candidat est M. **WIDHEN Thierry**

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

CM 2020/07 – D5 Représentants du Conseil Municipal pour la C.C.I.D

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal qu'il convient de procéder à la désignation de 16 représentants du conseil municipal afin de constituer la Commission Communale des Impôts Directs. La commission est composée de 8 membres (en plus de M le Maire) titulaires et 8 suppléants désignés par le directeur régional/départemental des finances publiques (DR/DFiP) La liste de propositions établie par délibération du conseil municipal doit donc comporter **32** noms

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

CM 2020/07 – D6 Convention avec l'Office de Tourisme d'Armentières & Weppes

La ville de CAPINGHEM souhaite s'engager de manière volontariste dans sa valorisation et sa promotion, en particulier économique en signant une convention avec l'Office de Tourisme de l'Armentierois et des Weppes. Les objectifs définis reposent sur des missions d'accueil, d'information, de promotion et d'animation touristique.

Pour : 19 Contre : Abstention : 0

BUDGET

CM 2020/07 – D7 Vote du Compte Administratif 2019

Monsieur le Spetebroodt donne lecture à l'assemblée des résultats du compte administratif 2019 qui s'établissent ainsi :

Fonctionnement :

- Dépenses : 1 541 913.71 €
- Recettes : 1 766 619.46 €
- Soit un résultat net 2019 de : 224 705.75 €

Investissement :

- Dépenses : 404 561.85 €
- Recettes : 274 974.72 €
- Soit un résultat net 2019 de – 129 587.13 €
- Et un résultat cumulé de 803 554.43 €

(Compte tenu du solde d'investissement reporté de 208 900 € en dépenses).

Hors la présence de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après délibération, **APPROUVE** le compte administratif 2019.

Pour : 14 Contre : 4 Abstention :

CM 2020/07 – D8 Vote du Compte de Gestion 2019

Le Conseil municipal, après délibération, **DECLARE**, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

CM 2020/07 – D9 Affectation du résultat 2019

Le conseil municipal après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2019 ce même jour considère qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire. Le compte administratif fait apparaître un résultat :

SECTION FONCTIONNEMENT

A - Résultats de l'exercice 2019	224 705.75 €
B - Transfert résultat par opération d'ordre non budgétaire	112 €
C – R002 résultat de fonctionnement reporté	62 875.00 €
D - Résultats à affecter = A+B-C (hors restes à réaliser)	161 942.75 €

SECTION INVESTISSEMENT

D - Résultats de l'exercice 2019	- 129 587.13 €
E - Résultat 2018 reporté	708 323.81 €
F - Résultats à affecter = D+E (hors restes à réaliser)	578 736.68 €
Restes à réaliser 2019	208 900 €

Le Conseil Municipal, après délibération, DECIDE, d'affecter :

- à l'article R 001 de la section d'investissement du budget primitif 2019, la somme de 578 736.68 €
- à l'article R 002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2019, la somme de 62875.00€
- à l'article R 1068 de la section d'investissement du budget primitif 2019, la somme de 161 942.75 €

Pour : 18 Contre : Abstention : 0 Ne prend pas part au vote : 1

CM 2020/07 – D10 Vote du Budget Primitif 2020

Le Conseil Municipal, après délibération, APPROUVE le budget primitif 2020 qui s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 1 828 960.00 € et en section d'investissement à la somme de 785 597.43.00 €.

Pour : 15 Contre : 3 Abstention : 1

CM 2020/07 – D11 Attribution des subventions Associations

Le montant global porté sur le compte 6574 est de 24.000€ et de 10.000€ sur le compte 657362.

Excepté pour le CCAS et la subvention attribuée pour la mission médiation, toutes les demandes seront réétudiées pendant l'été. La décision finale se mise aux voix lors du prochain conseil municipal.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

CM 2020/07 – D12 Demande de subvention villages et bourgs –programmation 2020

Le Conseil municipal, après délibération, ACCEPTE ET AUTORISE :

- La demande de subvention VILLAGE ET BOURG - programmation 2020 au titre des travaux de rénovation du patrimoine communal
- Monsieur le Maire à établir et signer tous les documents s'y référant.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0